



INTERPELLATION

Auteur UDC, par Grégory Logean
Objet Mise en œuvre de la LAT: quels coûts pour le Valais?
Date 17.06.2016
Numéro 4.0213

La Chambre de commerce et d'industrie a effectué le calcul de ce que coûtera aux propriétaires valaisans le dézonage de 24 millions de m2 de zone à bâtir. Le chiffre est conséquent: 4,8 milliards de francs.

«La mise en application de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) provoquera une perte de fortune de 4,8 milliards en Valais», calcule Bernard Bruttin, le président de la Chambre de commerce et d'industrie (CVCI). Il base cette estimation sur le fait que le canton verra 24 millions de m2 de zone à bâtir dézonés ou passer dans une zone de réserve, des surfaces qui perdront une valeur moyenne estimée à 200 francs.

Les collectivités publiques valaisannes seront aussi perdantes. «L'Etat et les communes perdront 6 millions de recettes fiscales par an», déclare encore Bernard Bruttin.

Conclusion

La présente interpellation demande au Conseil d'Etat de répondre, de manière détaillée, à la question suivante sur la base de l'analyse de la CVCI:

- mise en œuvre de la LAT : quels coûts pour le Valais